



Table des matières

Introduction		
1.	Champ d'application	;
2.	Déclaration sur la politique de santé et de sécurité au travail	



Introduction

CHARBONE Hydrogène Corporation et des filiales (appelées « CHARBONE » ou la « Société ») s'engagent à fournir des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des blessures et de problèmes de santé liès au travail des employés et des sous-traitants de CHARBONE, ainsi que le public.

La direction de **CHARBONE** souhaite établir la présente politique en matière de santé et de sécurité, qui fournit des régles claires afin de favoriser des conditions de travail sûres pour les employés et les sous-traitant de la santé.

Cette politique reflète notre engagement consistant à placer en priorité la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'à mettre en œuvre des pratiques efficaces en la matière, de façon à contribuer activement à notre succès.

1. Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble du personnel, de la direction et des membres du conseil d'administration de CHARBONE, partout dans le monde. Elle concerne également les employés permanents et temporaires travaillant à temps plein ou à temps partiel, les consultants et les sous-traitants qui offrent des services à CHARBONE sur place (chacun étant un « membre de l'équipe CHARBONE » et collectivement, les « membres de l'équipe de CHARBONE »). Cette politique s'applique à toutes nos activités de production d'hydrogène et d'électricité sur les installations de production contrôlées par CHARBONE, ainsi qu'aux activités administratives dans tous les bureaux. Sur les chantiers de construction et dans les installations où l'exploitation et l'entretien sont sous-traités, son champ d'application est limité aux responsabilités juridiques de CHARBONE et à celles à titre de propriétaire contractuel.

Cette politique sera appliquée conjointement avec toutes les autres politiques de l'entreprise, y compris, mais sans s'y limiter, les politiques suivantes :

- Code d'éthique
- Politique relative de développement durable et de responsabilité sociale
- Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et traitements des plaintes
- Politique de télétravail

Rien dans cette politique ne vise à limiter les obligations, les droits ou les recours offerts par la loi à **CHARBONE** ou aux membres de l'équipe de **CHARBONE**.



2. Déclaration sur la politique de santé et de sécurité au travail

La présente politique vise à démontrer l'engagement continu et la détermination de **CHARBONE** à améliorer la santé et la sécurité au travail dans l'ensemble de notre organisation, en respectant les principes généraux énoncés dans le Manuel du système de gestion de la santé et de la sécurité et en améliorant continuellement notre système de gestion de la santé et de la sécurité en suivant la méthode PDCA (Plan-Do-Check-Act) soit Planifier-Réaliser-Évaluer-Améliorer).

Nous nous engageons à atteindre nos objectifs par l'intermédiaire des processus suivants :

- Grâce à des évaluations des risques avant le travail, évaluer la sécurité au travail et gérer les risques pour s'assurer que les dangers sont écartés ou maîtrisés, dans la mesure du raisonnablement possible ;
- Mener des enquêtes sur les accidents, les incidents et les quasi-accidents afin d'améliorer notre gestion de la santé et de la sécurité ;
- Permettre aux employés d'identifier de manière proactive les occasions d'amélioration dans notre approche de la santé et de la sécurité ;
- Déterminer les objectifs et les cibles annuels en matière de santé et de sécurité au niveau de la direction de CHARBONE et les communiquer à tous les niveaux de l'organisation à des fins de mise en œuvre ;
- Donner des directives et dispenser une formation adéquate à tous les membres de l'équipe de CHARBONE concernant les problèmes de santé et de sécurité qui les touchent, ainsi que sur les pratiques de travail sécuritaires à respecter;
- S'assurer que les compétences et les autorisations de chaque membre de l'équipe se **CHARBONE** sont évaluées et qu'il détient les autorisations nécessaires avant d'entreprendre une tâche à risque élevé ou l'utilisation de machinerie lourde ;
- Surveiller les changements et les exigences de conformité prévus par les lois et les règlements en matière de santé et de sécurité applicables à nos processus d'affaires ;
- Se conformer aux normes et aux politiques internes qui favorisent un environnement de travail optimal et renforcent une culture axée sur la sécurité;
- Donner le droit aux membres de l'équipe de CHARBONE de se retirer de situations dangereuses quand ils ont des raisons de croire qu'elles entraîneront des blessures ou des problèmes sanitaires, sans crainte de représailles;
- Habiliter et encourager les employés de **CHARBONE** à prendre des mesures pour réduire au minimum les risques pour la santé et la sécurité, et à signaler rapidement tous les incidents ;
- S'assurer que les sous-traitants aient les compétences pour accomplir les tâches qu'ils exécutent et respectent les normes de santé et sécurité applicables;
- Effectuer des évaluations et des examens périodiques des performances du système de gestion de la santé et de la sécurité tout au long de l'année afin d'en assurer la mise en œuvre adéquate et l'amélioration continue.



La formation CHARBONE en matière de santé et de sécurité comprend :

- Un cours de base sur la sécurité pour tous les nouveaux employés et visiteurs sur les sites ;
- Des cours en ligne ;
- Une formation officielle sur les normes, les procédures et les formulaires de CHARBONE;
- Une formation spécialisée en sécurité;
- Une formation pratique et une évaluation des compétences.

Tous les membres de l'équipe de **CHARBONE** partagent la responsabilité de la mise en œuvre de la présente politique et acceptent la responsabilité de respecter nos normes et nos procédures internes, ainsi que de se protéger eux, mais aussi leurs collègues, les entrepreneurs et les collectivités environnantes où **CHARBONE** exerce ses activités commerciales.

Lue et approuvée		
	Date	Signature de l'employé
		organical comproye
		Signature de l'employeur

Avertissement important

CHARBONE Hydrogène Corporation se réserve le droit de réviser et/ou de modifier toutes les informations contenues dans ce document sans préavis.

© Ce document est la propriété exclusive de CHARBONE Hydrogène Corporation et ne doit pas être reproduit pour distribution externe sans le consentement du secrétaire corporatif de la Société mère.